

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 98 (1972)  
**Heft:** 4

## Wettbewerbe

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les hommes qui s'occupent aujourd'hui de tout ce que nous désignons en abrégé par l'expression d'économie hydraulique se trouvent en face d'une tâche qui n'est pas simple : couvrir les besoins en eau de bonne qualité qui ne cessent de s'accroître. Ils ne pourront venir à bout de cette tâche que s'ils sont en mesure d'estimer assez exactement les réserves d'eau existantes, de déterminer le mécanisme de la formation de ces réserves, de favoriser la formation de nouvelles réserves et si l'on réussit à exercer une certaine influence dirigiste sur la consommation de l'eau et sur son emploi. La résolution des problèmes complexes qui se posent exige une étroite collaboration entre les théoriciens et les praticiens de branches assez diverses. Et l'on est bien obligé de constater que cette collaboration est souvent gênée par les jargons que se sont forgés les spécialistes des différentes disciplines.

Pour les raisons esquissées ci-dessus, les signataires du présent appel ont jugé opportun de créer un cadre au sein duquel il serait possible aux intéressés appartenant à ces différentes disciplines de se réunir pour discuter les questions soulevées, procéder à des échanges d'idées et faire connaître leurs expériences respectives. Ils pensent que le meilleur moyen serait la formation, dans le cadre de la SIA, d'un groupe spécialisé ou d'une commission de l'économie hydraulique.

Ils prient donc tous ceux qui voient un intérêt à la formation d'un tel groupe ou d'une telle commission, de bien vouloir répondre *avant fin février 1972* au questionnaire ci-après.

THEMISTOCLES DRACOS, HERBERT GRUBINGER,  
FELIX RICHARD.

#### *Inscription*

Le(s) soussigné(s) aurait(aitent) intérêt à adhérer à un groupe spécialisé ou à une commission de l'économie hydraulique à créer au sein de la SIA et, le cas échéant, à collaborer à ses travaux.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Tél. : .....

Profession : .....

Spécialité : .....

Raison sociale (pour les membres collectifs) : .....

Adresse : ..... Tél. : .....

Secteur d'activité : .....

Remarques : .....

A envoyer au Secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich.

Délai : *avant fin février 1972.*

## **Communications SVIA**

#### **Groupe des architectes**

Nos membres architectes sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire du Groupe des architectes, qui se tiendra le *vendredi 25 février 1972* à Lausanne, à 17 h., au Restaurant de la Navigation, avenue de la Harpe 49.

#### *Ordre du jour*

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 février 1971.

2. Rapport d'activité.
3. Elections statutaires.
4. Information et discussion sur la formation continue des architectes.
5. Information et discussion sur les relations entre le Groupe spécialisé des architectes et le Groupe des architectes de la SVIA.
6. Divers.

#### **Groupe des ingénieurs**

Nos membres ingénieurs sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire du Groupe des ingénieurs, qui se tiendra le *vendredi 25 février 1972* à Lausanne, à 20 h. 15, Salle de conférences, avenue Jomini 8, rez gauche.

#### *Ordre du jour*

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 février 1971.
2. Rapport du président.
3. Elections au comité du groupe.
4. Programme d'activité 1972.
5. Divers.

## **Carnet des concours**

#### **Concours international : Aire de renouvellement urbain du centre de Santiago - Chili**

Ce concours international d'idées à un seul degré est organisé par la Corporación de Mejoramiento Urbano et le Gouvernement chilien.

*Objet* : Aménagement d'une zone du centre de Santiago.

*Participation* : Ouvert à tous les architectes ou équipes dirigées par des architectes. Les intéressés doivent joindre à leur dossier une attestation de leur titre d'architecte et/ou leur inscription à une association d'architectes agréée par l'UIA. (Pour la Suisse FAS et SIA.)

*Dossiers* : Peuvent s'obtenir à la section suisse de l'UIA, c/o Secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/36 15 70, contre versement de 20 dollars américains par chèque bancaire à l'adresse suivante :

Señor Vicepresidente Ejecutivo de la  
Corporación de Mejoramiento Urbano  
Dirección del concurso  
Alameda 874, 9º Piso  
Santiago — Chili.

Cette somme sera remboursée aux concurrents qui auront présenté des solutions complètes dans les conditions et les délais fixés par le règlement.

*La vente des dossiers aura lieu jusqu'au mardi 29 février.*

*Remise des projets* : Au plus tard le 7 juillet 1972. Les projets doivent parvenir à la direction du concours avant le 27 juillet 1972. (Envoi par avion, le timbre postal faisant foi.)

*Prix et récompenses* : 1<sup>er</sup> = 15 000 dollars,  
2<sup>e</sup> = 5 000 dollars,  
3<sup>e</sup> = 2 000 dollars.

Cinq récompenses de 1000 dollars chacune.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Corporación de Mejoramiento Urbano  
Dirección del concurso  
Alameda 874, 9º Piso  
Santiago — Chili.

## Prix international de l'association des ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons (A.I.Ms), Belgique

Période 1971-1972

Ce prix, d'un montant de cinquante mille francs belges (50 000 FB) n'a pas été attribué pour la période 1966-1970.

Le conseil d'administration de l'association des ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons a décidé de le réannoncer pour la période 1971-1972 et d'en porter le montant à septante cinq mille francs belges (75 000 FB).

Pour pouvoir participer au concours, les intéressés devront faire parvenir leurs mémoires à M. le président de l'Association des ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons, rue de Houdain 9, 7000 Mons, Belgique, *avant le 1<sup>er</sup> septembre 1972*.

### Règlement

Le prix, créé par l'Association des ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons, porte le nom de : « Prix international de l'Association des ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons (A.I.Ms). »

Le prix est décerné à l'auteur du meilleur travail original se rapportant à l'art de l'ingénieur.

Le jury est composé de cinq personnes désignées par le Conseil d'administration de l'Association des ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons. Le président de l'Association des ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons et le recteur de la Faculté polytechnique de Mons font partie de droit de ce jury. Le jury peut s'adjointre des spécialistes qui lui feront rapport sur les travaux présentés, mais qui ne participeront pas aux délibérations du jury. Les décisions de ce jury sont sans appel.

Le prix est décerné à la majorité absolue des membres présents du jury. En cas de parité de voix, la voix du président est prépondérante. Le jury peut ne pas décerner le prix.

Peuvent prendre part au concours, les ingénieurs diplômés des universités et des grandes écoles de niveau universitaire, sans distinction de nationalité.

Sont seuls admis au concours les travaux présentés pendant les années 1970, 1971 et 1972.

Les lauréats pourront porter le titre de : « Lauréat du Prix international de l'Association des ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons (A.I.Ms). »

Les mémoires seront rédigés en français, en néerlandais, en anglais ou en allemand. Ils seront dactylographiés en quatre exemplaires. Les mémoires seront signés d'un pseudonyme et adressés à M. le président de l'Association des ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons, rue de Houdain 9, 7000 Mons, Belgique, sous enveloppe cachetée. Une seconde enveloppe cachetée, contenue dans la première, mentionnera le pseudonyme ainsi que les nom et titres de l'auteur.

Le mémoire primé sera publié dans un bulletin de l'Union des Revues techniques belges (URTB). Les travaux non primés, mais reconnus de valeur par le jury du Prix international de l'Association des ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons, pourront également être publiés après accord avec les auteurs, dans un bulletin de l'Union des Revues techniques belges (URTB).

Par le fait d'envoyer un mémoire au concours, l'auteur s'engage à accepter toutes les clauses du présent règlement.

Tous renseignements complémentaires relatifs à ce prix peuvent être obtenus en s'adressant au Secrétariat de l'A.I.Ms, 9, rue de Houdain, 7000 Mons, Belgique.

---

Rédacteur: F. VERMEILLE, ingénieur

---

### DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir page 7 des annonces

---

## Informations diverses

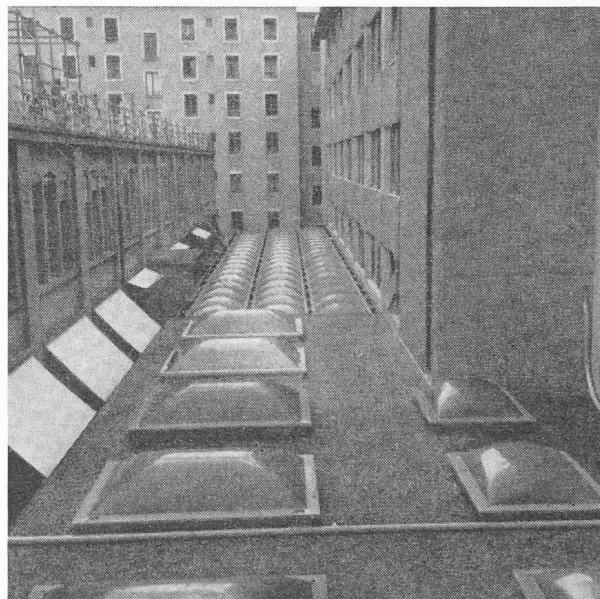
### Tecnoplastic Thoune + Polyform Plasticoffre S.A. Ropraz

(Voir photographie page couverture)

Pourquoi cette conjonction alors que certains de nos lecteurs savent que les voûtes translucides présentées sur notre page de couverture sont en fait une réalisation de Tecnoplastic Thoune ?

La raison en est logique : Tecnoplastic fusionne avec Polyform. Ainsi se réalise un rapprochement organique entre deux entreprises complémentaires dans l'industrie des résines synthétiques armées de fibre de verre.

Polyform construit actuellement une nouvelle usine importante à Yvonand/VD. L'apport de Tecnoplastic permet d'étendre un programme de fabrication axé jusqu'ici sur la construction de coques de bateaux et de coffrages pour le génie civil. Tecnoplastic est spécialisé dans la fabrication de coupole et d'éléments d'éclairage zénithal (clichés 2, 3).



Les deux entreprises disposent aussi de départements complémentaires pour la production de pièces spéciales : éléments de carrosserie et de machines, grands articles publicitaires et piscines préfabriquées. D'autres secteurs sont actuellement en plein développement. Polyform disposera ainsi d'une capacité de production accrue, d'une agence de vente à Thoune et d'un bureau à Genève.

C'est une nouvelle étape importante pour Polyform SA qui devient l'une des premières entreprises industrielles suisses dans ce domaine.

